

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Centre Élias-Dufresne, le lundi 16 septembre 2024 à 19h30.

## ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
4. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 4.1 ouverture de soumission - Préposé aux stationnements
  - 4.2 ouverture de soumissions - Fourniture d'une camionnette ½ tonne, 4x4, neuve (cabine double)
5. **SERVICES MUNICIPAUX**
  - 5.1 **Protection contre les incendies**
  - 5.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**
    - 5.2.1 dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)
  - 5.3 **Loisirs et culture**
  - 5.4 **Travaux publics**
  - 5.5 **Services administratifs et aéroport**
    - 5.5.1 modification au contrat de collecte et de transport des matières résiduelles
    - 5.5.2 comptes du mois
  - 5.6 **Services juridiques et Greffe**
    - 5.6.1 calendrier des séances ordinaires - Ville de Gaspé - 2025
    - 5.6.2 résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 783 000 \$ qui sera réalisé le 26 septembre 2024
    - 5.6.3 émission d'obligations au montant de 10 783 000 \$

- 5.6.4 modification de la politique de gouvernance concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la ville de Gaspé
- 5.6.5 vente d'une parcelle de route désaffectée à madame Diane Droody, monsieur Casey Kennedy et monsieur Bryce Kennedy - lot 4 714 050, cadastre du Québec
- 5.6.6 modification de la résolution 23-11-025 - Ouverture de soumission - Lot 3 409 266 partie, cadastre du Québec
- 5.6.7 modification de la résolution 24-09-018 - Cession à titre gratuit des lots 2 733 440, 2 734 047, 2 734 052, 2 734 053, 2 734 054, 2 734 055, 2 734 061, 2 734 078 et 4 054 755, cadastre du Québec par le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation en faveur de la ville de Gaspé

## **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2024
- 5.7.2 travaux supplémentaires - Déboisement préliminaire pour étude géotechnique - Mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
- 5.7.3 projet d'intégration des arts à l'architecture - Aménagement récréotouristique de Rivière-au-Renard - Contrat d'exécution d'oeuvre d'art
- 5.7.4 aide financière - Centre communautaire Douglas - Intérim direction du centre
- 5.7.5 entente d'évaluation pour travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec
- 5.7.6 honoraires professionnels supplémentaires en architecture - Surveillance de chantier pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration des eaux
- 5.7.7 demande de décret d'autorisation – Modification à l'entente intergouvernementale – Accord de contribution - Patrimoine Canadien – Fonds du Canada pour les espaces culturels – Rénovation du système de ventilation de la salle de spectacle de Gaspé
- 5.7.8 adoption du budget 2024 de la stratégie d'attraction de la main d'œuvre «Gaspé Pur Plaisir»
- 5.7.9 budget de démarrage - Activités de la Capitale québécoise des pêches maritimes de Rivière-au-Renard - Destination Gaspé

## **5.8 Ressources humaines**

- 5.8.1 démission d'une personne salariée
- 5.8.2 prolongation de postes saisonniers – Direction des Travaux publics
- 5.8.3 embauche d'une personne au poste de gestionnaire des infrastructures sportives

**5.9 Projets majeurs**

**6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 décrétant une dépense et un emprunt de 1 105 277 \$ pour l'acquisition du terrain situé au 152, rue Jacques-Cartier (lot 3 147 158. Cadastre du Québec)

**7. AVIS DE MOTION**

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**11. FERMETURE DE LA SÉANCE**



**Isabelle Vézina,  
Greffière**